
**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

18 octobre 2010
Français
Original: anglais

Réunion de 2010

Genève, 6-10 décembre 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président

1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du programme de travail.
 4. Adoption du Règlement intérieur.
 5. Débat général.
 6. Fourniture d'une assistance et coordination avec les organisations compétentes, si un État partie en fait la demande, en cas d'allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines, y compris pour l'amélioration des capacités nationales en matière de surveillance, de dépistage et de diagnostic des maladies, ainsi que l'amélioration des systèmes de santé publique.
 7. Rapports du Président et des États parties sur les activités de promotion de l'universalisation.
 8. Rapport de l'Unité d'appui à l'application (y compris le rapport sur la participation à la mise en œuvre des mesures de confiance).
 9. Dispositions relatives à la septième Conférence d'examen et à son Comité préparatoire en 2011.
 10. Adoption du rapport de la réunion.
 11. Clôture de la réunion.
-